

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF3020

présenté par
Mme Anthoine, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, Mme Spillebout, Mme Brugnera, M. Parakian, M. Laronneur, M. Ghomi, M. Fait, Mme Rilhac, M. Ardouin, Mme Yadan, Mme Colomb-Pitollat, Mme Colboc, M. Ott, M. Abad, M. Bordat, M. Olive, M. Pellerin, Mme Métayer, M. Falorni et M. Ledoux

ARTICLE 35
ÉTAT B

Mission « Culture »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Patrimoines	0	1 000 000
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 000 000	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à flécher 1 000 000 d'euros en AE et CP du programme « Patrimoines », action 1 « Monuments Historiques et patrimoine monumental » vers le programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », action n° 2 « Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle ».

L'an passé l'amendement 1658 qui portait sur le même sujet qui avait un montant de 500 000 € avait été adopté en séance publique.

L'éducation critique aux médias et l'éducation à l'information des citoyens, et particulièrement des jeunes est plus que jamais une priorité. Elle permet de lutter contre la manipulation de l'information et des personnes, le harcèlement et la radicalisation en ligne, des phénomènes amplifiés par l'émergence et la récurrence accrue des fausses informations (dites fake news) sur les réseaux sociaux notamment.

Compte tenu de l'actualité récente (conflit israélo-palestinien, guerre en Ukraine, attentat d'Arras), il apparaît plus qu'urgent que de renforcer le dispositif pour lutter contre le phénomène de désinformation au sein de nos jeunes.

Afin de soutenir la démocratisation et l'éducation aux médias et à l'information en faveur des territoires prioritaires, cet amendement propose donc de flécher un budget spécifique supplémentaire d'un 1 million d'euros par an pour permettre aux centres sociaux exerçant en QPV de renforcer la formation critique aux médias et l'éducation à l'information des citoyens, en partenariat avec la presse quotidienne régionale.

Cet amendement vise donc à renforcer les moyens alloués à l'éducation critique aux médias et à l'éducation à l'information des jeunes.

Cette baisse vise uniquement à respecter les règles de recevabilité et les auteurs de cet amendement n'ont aucune intention de baisser les crédits de ce programme et appellent le Gouvernement à lever le gage.